



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

RÉPUBLIQUE FRANCAISE
DÉPARTEMENT DE SEINE ET MARNE
CANTON D'OZOIR LA FERRIERE
COMMUNE DE FERRIERES-EN-BRIE

Délibération :
D-01072022-5

L'an deux mille vingt-deux, le vendredi 1 juillet à 21h00, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire Mairie Annexe- Salle Rothschild, 24 Rue Jean Jaurès à FERRIERES EN BRIE, sous la présidence de Madame MUNCH Mireille, Le Maire.

**Nombre de conseillers
en exercice : 23**

Date de convocation du : 23 juin 2022

Présents : 18

Présents : Madame FITTE- REBETE Martine, Madame GENDRE Geneviève, Monsieur CABANIE Guy, Madame SPEYSER Annie, Monsieur LITTIERE Alain, Madame BOZZOLLA Anne, Madame CAMUS Christine, Madame DUVERGER Patricia, Monsieur ROI Medhi, Monsieur ATRIDE Edie, Monsieur GOMES Thierry, Monsieur BOURDAUX Alain, Monsieur CLARISSE Florian, Monsieur JOLY Clément, Madame DORIER Laurène, Madame BELTRAMO Claire, Madame COQUILLE Sophie

Votants : 22

Formant la majorité des membres en exercice

Objet :

FINANCES :
Subventionnement carte
Imagin'R 2022/2023

Absent (s) représenté (s): Monsieur ROUGERIE Dany a donné pouvoir à Madame GENDRE Geneviève, Madame BRUAUX Isabelle a donné pouvoir à Madame CAMUS Christine, Madame DESCROIX Patricia a donné pouvoir à Monsieur Guy CABANIE ; Monsieur DELPORTE Jacques a donné pouvoir à Madame MUNCH

Absent (s) excusé (s):

Absent (s) : Monsieur CIGLAR Stéphane

Secrétaire de Séance : Monsieur GOMES Thierry est désigné pour remplir cette fonction

Exposé de MADAME LE MAIRE,

Au titre de l'année scolaire 2021/2022, le Conseil Municipal, par le biais d'un contrat de vente signé avec le GIE COMUTITRES, gestionnaire du titre de transport IMAGINE'R, **avait financé la carte IMAGINE'R, ainsi :**

- **0 €** pour les Collégiens,

- **250 €** pour les Lycéens non boursiers
- **136 €** pour les Lycéens boursiers avec une bourse inférieure à 10 parts de base ou échelon

entre 1 et 4.

- **22 €** pour les lycéens boursiers avec une bourse égale ou supérieure à 10 parts de base ou échelons 5 à 6.

MADAME LE MAIRE informe le Conseil Municipal que **pour l'année 2022/2023** que le coût de la carte est **de 350 €**.

Il est donc proposé de reconduire, **pour l'année scolaire 2022/2023**, la subvention communale à l'identique de 2021/2022.

Pour les collégiens :

La prise en charge du Département est de 275 €

Il reste donc 75 € à la charge des parents

Il est donc proposé de maintenir à 0 € la subvention communale pour les collégiens.

Pour les lycéens :

Pas de prise en charge du département ou de la région.

Il est proposé de fixer à 250 € la subvention communale pour les lycéens non boursiers

Il est proposé de fixer à 136 € la subvention communale pour les lycéens boursiers avec une bourse inférieure à 10 parts de base entre 1 et 4.

Il est proposé de fixer à 22 € la subvention communale pour les lycéens boursiers avec une bourse égale ou supérieure à 10 parts de base ou échelons 5 à 6.

Ainsi, la part restant à la charge de la famille sera de **75€ pour les collégiens**, et de **100€** pour les lycéens.

Il est proposé également au Conseil Municipal d'approuver la convention avec GIE COMUTITRES et d'autoriser **MADAME LE MAIRE** à la signer.

DÉLIBÉRATION

ENTENDU l'exposé de **MADAME LE MAIRE**,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 22 voix pour :

CONSIDÉRANT QU'IL y a lieu que la commune doit concourir au transport scolaire des collégiens et des lycéens de Ferrières-en-Brie

ARTICLE 1 : DÉCIDE de maintenir la subvention de la Carte IMAGINE'R à la hauteur de

- 0 € pour les Collégiens,
- 250 € pour les Lycéens non boursiers
- 136 € pour les Lycéens boursiers avec une bourse inférieure à 10 parts de base ou échelon entre 1 et 4.
- 22 € pour les lycéens boursiers avec une bourse égale ou supérieure à 10 parts de base ou échelons 5 à 6.

ARTICLE 2 : AUTORISE MADAME LE MAIRE à signer la convention avec le GIE COMUTITRES.

Pour 22 : Madame MUNCH Mireille, Monsieur DELPORTE Jacques, Madame FITTE-REBETE Martine, Monsieur ROUGERIE Dany, Madame GENDRE Geneviève, Monsieur CABANIE Guy, Madame BRUAUX Isabelle, Madame SPEYSER Annie, Monsieur LITTIERE Alain, Madame DESCROIX Patricia, Madame BOZZOLLA Anne, Madame CAMUS Christine, Madame DUVERGER Patricia, Monsieur ROI Medhi, Monsieur ATRIDE Edie, Monsieur GOMES Thierry, Monsieur BOURDAUX Alain, Monsieur CLARISSE Florian, Monsieur JOLY Clément, Madame DORIER Laurène, Madame BELTRAMO Claire, Madame COQUILLE Sophie

Contre : 0

Abstention : 0

Fait et délibéré les jours, mois et an et susdits, suivent
au registre les signatures.

Pour extrait certifié conforme,
Ferrières-en-Brie (Seine et Marne),
Le 01 juillet 2022,

Le Maire,



Mireille MUNCH

La présente délibération, peut faire l'objet d'un recours pour
Excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de MELUN,
43, rue, Général DE Gaulle 77000 MELUN, dans un délai de
deux mois à compter de sa publication et sa transmission
aux services de l'Etat ou aussi par l'application Télérecours
citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Acte rendu exécutoire,

après transmission en Préfecture le : **05 JUIL. 2022**
et affichage du : **07 JUIL. 2022**

Le Maire,



Mireille MUNCH